

Aux apprenti-e-s
de la classes **ASSC duale 2A – 2B**
jours de cours : **lundi et mardi**

Notre réf. GC/YB/RF/NB
Votre réf.

Date juin 2023

Rentrée scolaire 2023-2024

Madame, Monsieur,

Les apprenti-e-s dont le contrat a été signé et approuvé par le service de la formation professionnelle sont attendu-e-s le :

lundi 21 août 2023 à 08h15
*et pour les personnes **dispensées de culture générale** à 12h30*

Les cours ont lieu le lundi et mardi ; **veuillez transmettre ces informations à votre employeur.**

Vous trouverez ci-joint les documents suivants, merci de faire le nécessaire :

1. les informations « Rail-check »
2. la procédure concernant les ouvrages scolaires avec les codes classes
3. les informations concernant **les frais généraux à payer avant le 31 août 2023**

Les listes de classe officielles seront affichées le 1er jour de cours.

En vous souhaitant un bel été, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.


Gérard Clivaz
Directeur


Yvan Besse
Chef de section



Notre réf. TF/MG
Date Juin 2023

Rail-Check - Année scolaire 2023-2024

Mesdames, Messieurs,

Selon le Règlement sur les modalités de prise en charge des frais de déplacement en transport public pour les apprentis et étudiants du secondaire II général du 6 juin 2012, le canton et les communes de domicile prennent en charge, par le biais d'un Rail-Check, au maximum la moitié des coûts de déplacement en transport public des personnes susmentionnées pour se rendre sur leur lieu de cours.

Son détenteur se rend dans un guichet d'une entreprise de transport public (CFF, CarPostal, ...). Le montant correspondant au maximum au 50% du coût d'un abonnement de parcours annuel 2^e classe entre le lieu de domicile (arrêt le plus proche) et de cours (gare la plus proche) se calcule directement au guichet. Le bénéficiaire doit habiter à plus de 2.5 km ou à plus de 30 minutes à pied de l'école. Les frais de déplacement en transport public pour se rendre sur le lieu de travail ou de stage ne sont pas pris en compte par le Rail-Check.

Des changements tarifaires seront mis en place par les entreprises de transport public dès le 10 décembre 2023. La valeur du Rail-Check ne sera pas réévaluée et correspondra au maximum au 50% du coût d'un abonnement de parcours annuel 2^e classe entre le lieu de domicile (arrêt le plus proche) et de cours (gare la plus proche) avant la modification tarifaire. Il est de ce fait conseillé de prioriser l'achat d'abonnements annuels aux abonnements mensuels.

L'étudiante ou l'étudiant résidant dans un internat durant toute l'année scolaire, ainsi que l'apprentie ou l'apprenti ayant un seul jour de cours par semaine ou des cours-blocs peut utiliser, s'il le souhaite, son Rail-Check pour l'achat de 13 cartes multicourses demi-tarif, au maximum. Dans ce cas, l'abonnement demi-tarif est à la charge des parents et doit être présenté au guichet lors de l'achat des cartes multicourses.

Les élèves étant autorisés par le Département en charge de la formation à participer à un échange linguistique hors-canton (un semestre au minimum) ont également droit à un Rail-Check.

Pour les parcours nécessitant deux titres de transport (téléphériques, bus urbains), deux Rail-Check différents seront émis et devront être encaissés au guichet des entreprises de transport public concernées.

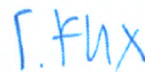


Veillez attendre la réception du Rail-Check avant d'acquérir le titre de transport pour votre enfant, afin d'éviter de devoir demander à votre commune de domicile le remboursement du titre de transport acheté au préalable.

Attention : Tout changement d'adresse doit être communiqué sans délai au secrétariat des écoles pour les étudiantes et étudiants et au Service de la formation professionnelle pour les apprenties et apprentis.

Le site internet www.railcheck-vs.ch fournit toutes les informations détaillées (bénéficiaires, dates d'envoi, fonctionnement, FAQ, formulaires et documents à télécharger, contacts, etc.).

Nous vous remercions de prendre note de ces informations et vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.



Tanja Fux
Cheffe de Service



Procédure commande



Il est important que vous passiez votre commande rapidement, afin d'avoir votre matériel pour la rentrée scolaire.



Toutes les commandes se font uniquement sur le site cataroproshop.ch, (il n'est pas possible de passer une commande par e-mail ou par téléphone).



1

Pour passer commande

étudiant

- Vous devez impérativement être **connecté**.
- Se rendre sur le site **cataroproshop.ch**, choisir je suis étudiant.

2

S'inscrire - Se connecter



- Utiliser une **adresse e-mail valide**, qui servira à vous transmettre toutes les informations tels que facture, bulletin de livraison, n° de suivi (tracking), etc.

3

Entrer votre Code classe



- (reçu de la part de votre établissement scolaire) à la page d'accueil, dans la barre de recherche.

4

Ajouter les articles au panier et vérifier les quantités



- Si vous changez la quantité de votre panier, ne pas oublier de «**mettre à jour le panier**».

5

Choisir l'adresse de livraison



- Noter votre **adresse de livraison exacte**. Sans quoi, le colis n'arrivera pas à destination et vous devrez payer une seconde fois les frais de livraison ainsi que les frais de retour.
- Ne pas indiquer votre entreprise formatrice, si vous souhaitez être livré à votre domicile.

6

Choisir le mode de livraison



- **Si** vous choisissez de venir chercher votre commande au centre de distribution à Areuse dans le canton de **Neuchâtel**, vous serez **prévenu par e-mail** lorsqu'elle sera prête.

7

Choisir le mode de paiement (pas d'argent liquide), il s'agit de paiements anticipés, votre colis vous sera envoyé dès réception du montant total



- Virement bancaire (e-banking): indiquer votre **n° de commande comme motif de versement**, sans quoi nous ne pourrions pas identifier votre paiement.
- Paiement en ligne: **Twint (méthode la plus rapide)**, MasterCard, Visa, Postfinance Card, Postfinance E-finance.

8

VÉRIFIER UNE DERNIÈRE FOIS LE PANIER !



- Certains articles **ne peuvent être ni repris ni échangés** (voir liste dans la FAQ). De plus, une **retenue de 25%** est appliquée lors des retours (frais de manutention et administratifs).
- **Accepter les Conditions générales de vente et passer la commande.**

Après votre commande

- Une fois la commande prête, le **N° de suivi des envois postaux** vous est transmis par e-mail.
- Si vous ne recevez pas d'e-mail, vérifiez vos **SPAMS/POURRIELS/COURRIERS INDÉSIRABLES**.

Retour

- En cas de retour, veuillez prendre connaissance des points concernés dans la foire aux questions (FAQ) et **remplir le bon de retour**.



Pour plus de précisions, veuillez consulter notre foire aux questions (FAQ) ou le tutoriel sur le site www.cataroproshop.ch





CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de
l'économie et de la formation
Service de la
formation professionnelle
Ecole professionnelle
artisanat et service
communautaire

ECOLE ARTISANAT
PROFESSIONNELLE SERVICE
COMMUNAUTAIRE

CODES CLASSES 2023-2024

à utiliser pour commander sur www.cataroproshop.ch

Les explications détaillées se trouvent sur la feuille annexée « procédure de commande » et sur la page d'accueil du site internet Cataropro en cliquant sur « Tuto étudiant »

Attention : élèves de 1^{ère} année

Les élèves de première année qui suivent la culture générale doivent acheter en librairie le livre : "La Suisse, mode d'emploi"

A l'attention des employeurs : merci de fournir à vos apprentis le manuel de formation

ASE : modèles types 2021 papier ou numérique sur savoirsocial.ch/fr/shop-fr
(spécifique ou généraliste en fonction du contrat)

ASA et ASSC : cataroproshop.ch

GEI et EEI : OrTrassvs

FORMATION	CODES CLASSE
AFP - Aide en soins et accompagnement – 1 ^{ère} année	EPASC.ASA1
AFP - Aide en soins et accompagnement – 2 ^{ème} année	EPASC.ASA2
CFC - Assistant-e socio-éducatif-ve – 1 ^{ère} année	EPASC.ASE1
CFC - Assistant-e socio-éducatif-ve – 2 ^{ème} année	EPASC.ASE2
CFC - Assistant-e socio-éducatif-ve – 3 ^{ème} année	EPASC.ASE3
CFC - Assistant-e en soins et santé communautaire - 1 ^{ère} année	EPASC.ASSC1
CFC - Assistant-e en soins et santé communautaire – 2 ^{ème} année	EPASC.ASSC2
CFC - Assistant-e en soins et santé communautaire – 3 ^{ème} année	EPASC.ASSC3
AFP - Employé-e en intendance – 1 ^{ère} année	EPASC.EEI1
AFP - Employé-e en intendance – 2 ^{ème} année	EPASC.EEI2
CFC - Gestionnaire en intendance – 1 ^{ère} année	EPASC.GEI1
CFC - Gestionnaire en intendance – 2 ^{ème} année	EPASC.GEI2
CFC - Gestionnaire en intendance – 3 ^{ème} année	EPASC.GEI3
CFC - Assistant-e en soins et santé communautaire FIR – 1 ^{ère} année	EPASC.ASSCFIR1
CFC - Assistant-e en soins et santé communautaire FIR – 2 ^{ème} année	EPASC.ASSCFIR2
Validation d'acquis – Culture Générale	EPASC.VAE.CG1



Facture des frais généraux 2023-2024

Classes duales

(ASA duale; ASE duale; ASSC duale; EEI duale; GEI duale)

Nous vous remercions de vous acquitter du montant des frais généraux relatifs aux différents frais, animations et au matériel qui vous sera distribué à la rentrée au scolaire, au plus tard **le 31 août 2023**.

Descriptif	Montant à payer
Frais généraux classes duales	CHF 60.00

Paiement par e-banking sur l'IBAN CH 56 0900 0000 1900 9207 5.

Afin que votre paiement soit correctement attribué, veuillez impérativement respecter les informations encadrées ci-dessous.

IMPORTANT :

dans les informations supplémentaires pour le destinataire du paiement, indiquer le **nom et prénom** de l'apprenti, la **formation** (ASE, ASSC, EEI, GEI) et l'**année** de formation (1, 2, 3)

exemple : Nom Prénom EEI 1